

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Vie Associative  
1.39.23

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**OBJET : Soutien aux associations de lutte contre les discriminations - Subventions de fonctionnement - Exercice 2020 - 4ème répartition.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Lutte contre les discriminations, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Ce rapport propose, selon le tableau annexé, les demandes de subvention de fonctionnement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2020, dans le cadre du dispositif de soutien aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations.

Le montant des subventions à allouer s'élève à 51 200 €

Pour toutes subventions supérieures à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL